

PROCES - VERBAL

Conseil Municipal du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, les membres du conseil municipal de la Commune de Plappeville, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 04 mars 2024, conformément au Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents: Daniel DEFAUX, Cathie PONT, Jérôme GAIRE, Carole RENARD, Raymond ILLY,

Geneviève OSTERMANN, Didier DENIZOT, Emmanuel PAUL, Anne FLUCKLINGER, Marc WIRTZ, Emilie FORCA, Christine MEURER, Frédérique AUCLAIR, Anne-Catherine MATOS, Alexandre BONVIER, François JOPPIN, Philippe PATCHINSKY, Michèle

SARRON.

Absents excusés: Nicolas BRETNACHER.

Procurations: Nicolas BRETNACHER à Emmanuel PAUL.

Secrétaire de séance : Christine MEURER, élue à l'unanimité.

La séance est ouverte, à 20h30, sous la présidence de M. Daniel DEFAUX, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR:

<u>POINT 1</u>: Ouverture de la séance : constatation du quorum et désignation du secrétaire de séance.

Rapporteur: Le Maire

POINT 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Rapporteur: Le Maire

POINT 3 : Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Rapporteur: Le Maire

POINT 4: Subvention au CCAS.

Rapporteur: Le Maire

POINT 5 : Fixation du taux des taxes locales pour l'année 2024.

Rapporteur: Emmanuel PAUL

POINT 6: Budget primitif 2024.

Rapporteur: Emmanuel PAUL

<u>POINT 7</u>: Subventions de fonctionnement aux associations.

Rapporteur: Geneviève OSTERMANN

DIVERS et communication

POINT 1: DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur: Daniel DEFAUX, maire

Selon les dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil est invité à désigner le secrétaire de séance parmi ses membres.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner Christine MEURER comme secrétaire de séance.

Intervention: 0

POINT 2: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

Rapporteur: Daniel DEFAUX, maire

En réponse à la demande de M. PATCHINSKY, M. PAUL donne les détails des dépenses effectuées en 2023 sur les articles 65311, 65748, 7063 et 7088. Les états sont annexés au présent compte-rendu.

Après délibération, le conseil municipal décide par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme SARRON, M. PATCHINSKY et M. JOPPIN) d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Interventions:

Mme SARRON souhaite que ses propos, tenus lors de l'intervention de M. Henri HASSER en préambule du dernier conseil municipal, soient intégralement repris dans le compte-rendu du 19/03/2024.

M. DEFAUX rappelle que l'explication de M. HASSER sur les secteurs du PLUi a été donnée hors conseil municipal.

POINT N°3: DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Rapporteur: Daniel DEFAUX, maire

Déclarations d'Intention d'Aliéner:

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble bâti	18, rue des Marivaux	Section 7, parcelle 317	380 000€
Immeuble bâti	1, rue de l'abbé Rohmer	Section 1, parcelle 295	955 000€

Concessions au cimetière :

					Section	N° de la concession	Prix	Durée
Vente d'un concession	caveau	et attr	ribution	d'une	Nouveau cimetière	2-D-41	2246€	30 ans
Vente d'un concession	caveau	et attr	ibution	d'une	Nouveau cimetière	2-D-43	2246€	30 ans

<u>Intervention</u>: 0

POINT N°4: SUBVENTION 2024 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE:

Rapporteur: Daniel DEFAUX, maire

La commune entend poursuivre son effort de solidarité avec le soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S., outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des personnes âgées ou des publics les plus en difficulté.

Certaines familles peuvent bénéficier des aides alimentaires et d'aides à l'énergie.

Compte tenu des dépenses et recettes de l'année 2023, il est proposé d'attribuer au CCAS une subvention de 26 400€ pour assurer son activité en 2024.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette subvention.

VU l'avis favorable de la commission des finances,

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 26 400€ au C.C.A.S. de la commune pour l'exercice 2024.

Cette subvention sera versée en une fois, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Interventions:

Mme OSTERMAN précise que le CCAS prend notamment en charge le repas et les colis offerts aux anciens, les voyages proposés aux seniors, les aides aux personnes en difficultés, les goûters aux familles ukrainiennes, la subvention aux restos du cœur.

POINT N°5: FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2024:

Rapporteur: Emmanuel PAUL

Le taux des taxes directes locales sur le foncier bâti, le foncier non bâti et de la taxe d'habitation doivent être fixés annuellement par le conseil municipal.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. PAUL présente les taux appliqués dans les communes voisines :

Code commune	Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation
57415	LORRY-LES-METZ	24,21	47,02	11,47
57545	PLAPPEVILLE	25,1	43,56	13,8
57634	SAULNY	25,18	50,02	11,76
57412	LONGEVILLE-LES-METZ	25,49	37,45	10,71
57751	WOIPPY	25,84	72,07	13,71
57642	SCY-CHAZELLES	26,4	52,84	13,95
57134	CHATEL-SAINT-GERMAIN	26,82	66,47	10,78
57396	LESSY	28,93	67,58	15,01
57487	MOULINS-LES-METZ	29,09	58,43	11,32
57049	BAN-SAINT-MARTIN (LE)	29,44	50,17	13,64
57624	SAINTE-RUFFINE	33,06	128,37	12,04
	Moyenne	27,23	61,27	12,56

La commission « finances et sécurité » s'est réunie, en présence de tous ses membres, le 04 avril dernier pour étudier ces taux.

Les services fiscaux ont fourni la notification des assiettes des bases des taxes pour 2024, à savoir :

-	Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 151 000	(3 016 383 en 2023)
-	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 400	(18 683 en 2023)
-	Taxe habitation	148 300	(173 678 en 2023)

Compte tenu de la baisse de la base de la taxe d'habitation et des opérations à financer sur l'exercice 2024, la commission « finances et sécurité » préconise, à l'unanimité, d'augmenter les taux de la TFB et TFNB de 0,4% pour l'année 2024. Compte tenu de la règle de calcul liant les 3 taux, le taux de la TH ne peut pas dépasser 14,02%.

Les taux proposés sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,50 % (25,10% en 2023) - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,92 % (43,52% en 2023) - Taxe habitation : 14,00 % (13,80% en 2023)

Ces augmentations créeraient une recette supplémentaire, pour l'année 2024, de 12978€ (soit une hausse de 6,22€ par habitant).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

VU les articles 1636 B sexies et 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

VU l'avis unanime des membres de la commission « Finances et Sécurité » réunie le 04 avril 2024 qui préconise d'appliquer une augmentation,

Après délibération, le conseil municipal décide par 18 voix pour et 1 voix contre (M. PATCHINSKY)

- D'augmenter les taux d'imposition qui sont fixés comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 Taxe habitation
 25,50 %
 43,92 %
 14,00 %

- Charge Monsieur le Maire
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - O De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Interventions:

M. PATCHINSKY s'interroge sur la nécessité d'augmenter les taux alors que les bases de TFB et TFnB augmentent. M. PAUL répond que c'est nécessaire vu les projets en cours.

M. PATCHINSKY souhaite changer la phrase « Compte tenu de la baisse de la base de la taxe d'habitation et des opérations à financer sur l'exercice 2024, la commission « finances et sécurité » préconise, à l'unanimité, d'augmenter les taux de la TFB et TFNB de 0,4% pour l'année 2024. »

M. DEFAUX répond que cette phrase est une explication mais ne fait pas partie de la délibération proprement dite.

POINT N°6: BUDGET PRIMITIF 2024:

Rapporteur: Emmanuel PAUL

Les composantes du budget primitif 2024 constituent des prévisions qui permettent d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des dépenses pour assurer le fonctionnement de la commune.

Le budget de fonctionnement 2024 a été élaboré par rapport aux réalisations du compte administratif 2023, en tenant compte des dépenses exceptionnelles prévisibles à engager en 2024.

Le budget d'investissement permettra de réaliser ou poursuivre, entre autres, les opérations suivantes :

- La rénovation des bâtiments communaux (isolation écoles)
- Eclairage public (remplacement LED)
- Le paiement du camion tribenne
- L'achat de la saleuse
- Les études d'aménagement du Parc du Breuil
- L'enfouissement de réseaux
- Le renforcement de la vidéosurveillance
- Les travaux de voirie dans le village

VU l'avis unanime des membres de la commission « finances et sécurité » réunie le 04 avril 2024,

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le budget primitif arrêté comme suit (au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement) :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 846 921,52€	1 846 921,52€
Section d'investissement	1 288 036,93€	1 288 036,93€

Interventions:

<u>POINT N°7</u>: SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS:

Rapporteur: Geneviève OSTERMANN

La commission « vie culturelle et associative », s'est réunie le 14 mars 2024, a étudié les dossiers de demandes de subventions parvenus en mairie et a émis les propositions ci-dessous.

Vu l'avis favorable de la commission « vie culturelle et associative »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :

LIBELLE DE L'ASSOCIATION Nom du président	SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CM EN 2023	DEMANDE 2024	PROPOSITION DE LA COMMISSION EN 2024	SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CM EN 2024	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
FC LORRY PLAPPEVILLE Claude KUHL	2500	3000	2500		Pour: 19 voix Contre: 0 Abstentions: 0

A.P.E PLAPPEVILLE Alexandra FUSIER	900	900	900	,	Sortie de Anne-Catherine MATOS (car membre du bureau de l'association) Pour : 18 voix Contre : 0 Abstentions : 0
ORDRE DES VIGNERONS PLAPPEVILLE Denis BELTZUNG	1200	500 + 1000	500 + 1000		Abs Sortie de Carole RENARD (car membre du bureau de l'association) Pour : 17 voix Contre : 0 Abstentions : 1 (Alexandre BONVIER car membre de l'association)
ASS. PLAPPEVILLE LOISIRS Pascal GAIRE	2000	2000	2000		Sortie de Jérôme GAIRE et Marc WIRTZ Pour : 17 voix Contre : 0 Abstentions : 0
SOUVENIR FRANÇAIS section locale de Plappeville Christelle NEZET	-	-	Dossier déposé hors délai		Pour: 19 voix Contre: 0 Abstentions: 0
UNC PLAPPEVILLE Edouard PONT	450		450		Sortie de Cathie PONT Pour : 18 voix Contre : 0 Abstentions : 0
LES AMIS DU VIEUX PLAPPEVILLE Yvan VARCO	350	-			
ATELIER DES ARTS Monique STEBE	350	350	350		Pour: 19 voix Contre: 0 Abstentions: 0
HAND BALL Melissa BAU	800	1500	1200		Sortie d'Emilie FORCA (car membre du bureau de l'association) Pour : 18 voix pour Contre : 0 Abstentions : 0
ASSOCIATION PLAPPEVILLE SENIORS Josyane SERAFIN	750	1000	750		Pour: 19 voix Contre: 0 Abstentions: 0
ECHANGE LOCAL PLAPPEVILLOIS Anne Sophie GUENOT	200				Pour: 19 voix Contre: 0 Abstentions: 0
INTERASSOCATION Sylvie DELBARY	996,29				

Interventions:

FC LORRY PLAPPEVILLE:

M. JOPPIN demande comment s'explique la baisse d'effectifs au FC Lorry/Plappeville. Pour Mme PONT elle est dûe au manque d'équipes jeunes et d'encadrants.

M. PATCHINSKY souligne que le montant de la subvention au foot ne tient pas compte des moyens mis à disposition, des avantages en nature.

M. DEFAUX souligne la difficulté à les quantifier.

M. PAUL propose d'étudier la mise en place de critères de calcul.

Mme PONT rappelle que les frais de déplacement et d'arbitrage représentent un poste important de dépenses pour le club

AMIS DU VIEUX PLAPPEVILLE:

M. GAIRE informe les présents que l'association, qui était en sommeil, est en train de se reconstituer. Un nouveau comité se met en place.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45 avant d'aborder le tour de table habituel.

Commune de PLAPPEVILLE Séance du 11 avril 2024.

Les délibérations de la séance du 11 avril 2024 sont numérotées de 2024/04/01 à 2024/04/07.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire,

Daniel DEFAUX

Le Secrétaire de Séance,

Christine MEURER

Tour de table

La séance du conseil municipal ayant été levée, il a été procédé à un tour de table au cours duquel chaque élu a pu s'exprimer.

Pour M. DENIZOT, l'enquête a été dévoyée. Faut-il faire faire valoir la sécurité ou les embêtements ? Il pense que la commune doit imposer ses choix.

M. PAUL répond qu'un engagement a été pris auprès des habitants lors des visites de quartiers ; maintenant l'enquête est lancée et il faut aller jusqu'au bout.

M. JOPPIN confirme que les décisions doivent être éclairées par des avis et demande l'impact des dispositifs installés sur le trafic.

Les statistiques de la police montrent une baisse de 15% de la vitesse dans le sens descendant et de 20% dans le sens montant.

Anne FLUCKLINGER: RAS

Geneviève OSTERMANN:

- ✓ Un projet rassemblant les ainés (avec la participation de l'Association Plappeville Séniors) et les enfants (écoles et périscolaire) est en cours : réalisation d'une chorégraphie commune, sur une musique de Soprano, avec pour thème les JO.
- ✓ Le CMJ travaille sur le projet des 30 ans de la Mairie.

Jérôme GAIRE:

- ✓ Le concert des chœurs d'opéra de Metz a lieu ce week-end.
- ✓ Le marché des potiers se tiendra les 11 et 12/05.
- ✓ Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées samedi dernier pour un concert d'orgue de qualité.

Cathie PONT:

- ✓ La revue est prête à être distribuée.
- ✓ La dernière visite de quartier va avoir lieu.
- ✓ La refonte des livrets du patrimoine est initiée.

Prochain conseil municipal le mardi 28 mai 2024.

Raymond ILLY:

- ✓ Parc du breuil : les 3 cabinets retenus pour proposer une offre vont visiter les lieux mercredi 14/04.
- ✓ Rue des marivaux : chantier participatif le 14/04.

Carole RENARD : RAS

Didier DENIZOT: RAS

Frédérique AUCLAIR:

- ✓ Souhaite que dorénavant, les éléments de présentation des associations soient joints à la synthèse lorsque le CM attribue des subventions.
- ✓ Travaux de l'école élémentaire : le planning de réalisation des travaux cet été ne pourra pas être respecté.

François JOPPIN: RAS

Michèle SARRON:

✓ Demande à avoir connaissance des comptes-rendus des visites de quartiers. M. DEFAUX répond que c'est prévu.

Philippe PATCHINSKY:

✓ Les subventions sur les projets d'investissements sont-elles demandées ? M. PAUL répond qu'elles ont fait l'objet de délibérations du CM pour la partie Etat, Région et Département, d'ailleurs votées à l'unanimité. Concernant l'EPCI, les demandes se font en fonction de l'opération sur le budget alloué à la commune.

Anne-Catherine MATOS: RAS

Alexandre BONVIER:

✓ L'abri du pressoir à côté de la Mairie est terminé.

Christine MEURER: RAS

Marc WIRTZ:

✓ Lors de travaux réalisés sur une habitation rue Jean Bauchez, le trottoir a été fortement endommagé.

Emilie FORCA: RAS

Emmanuel PAUL:

✓ Une enquête pour la sécurité de la rue des Carrières a été adressée aux résidents. Trois propositions leur ont été faites : maintien des chicanes, rétrécissement de la chaussée ou rien.